

COUR MUNICIPALE DE LONGUEUIL

Accord de débits préautorisés (DPA)

DÉFENDEUR			ORGANISME BÉNÉFICIAIRE	
Nom Prénom Date de naissance (AAAA-MM-JJ) Numéro Rue Appartement Ville Province Code postal No téléphone (résidentiel) No cellulaire Adresse électronique			Cour municipale de Longueuil 4025, boul. Taschereau, #2100 Longueuil (Québec) J4T 2G6 Téléphone : 450-463-7006 Télécopieur : 450-646-8897 courmunicipale@longueuil.quebec	
			CATÉGORIE DPA	
			Personnel	Entreprise (personne morale)
TIUTLAIRE DU COMPTE BANCAIRE			INSTITUTION FINANCIÈRE	
Nom Prénom MÊMES COORDONNÉES QU'INDIQUÉ À LA SECTION DÉFENDEUR Numéro Rue Appartement Ville Province Code postal No téléphone (résidentiel) No cellulaire Adresse électronique			No succursale No de l'institution financière No de compte	
			MONTANT / PÉRIODICITÉ	
			Tel que prévu à l'entente de paiement (délai additionnel et paiements différés) conclue avec le percepteur des amendes. Choix du jour du prélèvement au compte : 1^{er} du mois 20^e du mois	
SIGNATURE				
J'atteste l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus. J'atteste avoir pris connaissance des informations se trouvant à la page 2 et accepte le présent Accord. J'atteste que les personnes dont les signatures sont nécessaires au compte identifié ci-dessus ont signé le présent Accord.				
Signature du titulaire du compte		Date	Signature du titulaire du compte (si applicable) Date	
SECTION RÉSERVÉE À LA COUR MUNICIPALE				
No Contrevenant		Date du premier prélèvement		
AVANT DE NOUS FAIRE PARVENIR VOTRE DEMANDE, ASSUREZ-VOUS DE :				
1. REMPLIR ET SIGNER TOUTES LES SECTIONS DE CE FORMULAIRE ; 2. JOINDRE UN SPÉCIMEN DE CHÈQUE OU UN CHÈQUE PERSONNEL PORTANT LA MENTION « ANNULÉ » ; 3. PRÉVOIR UN DÉLAI MINIMAL DE 10 JOURS AVANT LA DATE D'ÉCHÉANCE POUR LE 1^{ER} PRÉLÈVEMENT.				

COUR MUNICIPALE DE LONGUEUIL

Accord de débits préautorisés (DPA)

ACCORD

J'autorise la Cour municipale de Longueuil à effectuer des débits préautorisés au compte et à l'institution financière désignés ci-dessus, pour les montants et échéances prévus à l'entente de paiement en vigueur, prise au nom du défendeur indiqué ci-haut. Les montants seront prélevés les 1^{er} ou 20^e jour de chaque mois selon le choix effectué dans la section Montant /Périodicité.

À moins de renonciation de ma part, je recevrai de la Cour municipale de Longueuil l'entente de paiement (délai additionnel et paiements différés) conclue à titre de préavis de débits préautorisés. Je recevrai cette entente au moins cinq (5) jours avant la date d'échéance du premier prélèvement. **Je renonce ainsi au délai du préavis prévu à la Règle H1 de l'Association canadienne des paiements.**

Je comprends que je recevrai une confirmation du présent Accord au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date d'échéance du premier prélèvement. **Je renonce ainsi au délai du préavis prévu à la Règle H1 de l'Association canadienne des paiements.**

À ma demande, la Cour municipale de Longueuil est autorisée à modifier sans préavis l'entente de paiement et, par conséquent, les débits préautorisés y étant attachés. **Je renonce ainsi au préavis prévu à la Règle H1 de l'Association canadienne des paiements.**

De plus, je comprends que pour tout paiement non honoré par l'institution financière ci-haut indiquée, la Cour municipale de Longueuil mettra fin au présent Accord sans autre avis. Je comprends que l'annulation du présent Accord n'a aucun effet sur les montants dus et échéances à l'entente de paiement. En conformité avec le *Tarif judiciaire en matière pénale*, des frais seront applicables par la Cour municipale de Longueuil et pourront également être applicables par l'institution financière.

Je conviens que l'institution financière où je détiens mon compte n'est pas tenue de vérifier que le paiement est prélevé conformément à mon autorisation.

Je m'engage à informer la Cour municipale de Longueuil de tout changement au présent Accord (numéro de succursale, numéro de compte, adresse, etc.).

ANNULATION

Cette autorisation demeure en vigueur jusqu'au paiement complet des sommes dues à moins que la Cour municipale de Longueuil reçoive de ma part un préavis d'annulation à l'Accord ou qu'elle mette fin au présent Accord pour un paiement non honoré. Ce préavis doit être reçu au moins dix (10) jours ouvrables avant la date prévue du prochain prélèvement. Je comprends que l'annulation du présent Accord n'a aucun effet sur les montants dus et échéances prévues à l'entente de paiement.

Je peux obtenir un formulaire d'annulation ou plus d'information sur mon droit d'annuler un DPA en m'adressant à mon institution financière, en visitant le site de l'Association canadienne des paiements www.cdnpay.ca ou le site de la Cour municipale de Longueuil <https://longueuil.quebec/cour>.

REMBOURSEMENT

J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent Accord. Par exemple, j'ai le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent Accord de DPA. Pour obtenir plus d'information sur mes droits de recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter www.cdnpay.ca

Voici un exemple de chèque.

